

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 26_033

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION DU
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE
COOPÉRATIVE LAITIÈRE 2025**

Date de la convocation : Jeudi 26 février 2026

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	--

Après avoir voté le compte financier unique du budget annexe Coopérative laitière, les affectations de résultats pour le budget primitif 2026 du budget annexe Coopérative laitière sont les suivantes :

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	95 907.40 €	98 630.00 €	2 722.60 €
	SECTION INVESTISSEMENT	73 970.95 €	78 181.00 €	4 210.05 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	17 697.47 €	0.00 €	-17 697.47 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	96 137.29 €	96 137.29 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		187 575.82 €	272 948.29 €	85 372.47 €
RESTES A REALISER		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	113 604.87 €	98 630.00 €	-14 974.87 €
	SECTION INVESTISSEMENT	73 970.95 €	174 318.29 €	100 347.34 €
TOTAL CUMULE		187 575.82 €	272 948.29 €	85 372.47 €
EXCEDENT				85 372.47 €

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE COOPERATIVE		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025			
INVESTISSEMENT	96 137.29 €	4 210.05 €	DEPENSES	0.00 €	0.00 €	100 347.34 €
			RECETTES	0.00 €		
FONCTIONNEMENT	-17 697.47 €	2 722.60 €				-14 974.87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Résultats repris sur le budget 2026		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	- €
001-Recettes investissement	Reprise résultat d'investissement	100 347.34 €
002-Dépenses fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	14 974.87 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2026		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	- €
001-Recettes investissement	Reprise résultat d'investissement	100 347.34 €
002-Dépenses fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	14 974.87 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

